

Un mineur isolé pris en charge par l'ASE de Paris meurt faute d'un suivi adapté

Il se prénomme Malik Nurulain mais préfère qu'on l'appelle Nour. Nour est mort le 14 février 2018, retrouvé noyé dans la Seine à Paris. Il avait 17 ans.

Victime de tortures, il avait fui le Pakistan à l'âge de 15 ans.

En France depuis un an, sous la responsabilité de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de Paris, il bénéficiait depuis peu de la protection subsidiaire accordée par l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides).

Depuis cinq mois, il était pourtant logé seul à l'hôtel sans encadrement adéquat et en grande détresse psychique. Il avait déjà été pris en charge à deux reprises en hôpital psychiatrique avant que l'ASE ne décide de le mettre à l'hôtel faute de place adaptée en foyer.

Quelques mois après son placement à l'hôtel, il est sauvé d'une première tentative de suicide dans la Seine et pris en charge pour la troisième fois en hôpital psychiatrique. À sa sortie, il est à nouveau relégué à l'hôtel, seul face à ses traumatismes. Son corps inerte est repêché sept jours après sa sortie de l'hôpital.

Seule responsable légale de ce mineur non accompagné, l'ASE l'a maintenu à l'hôtel, dans un environnement manifestement inadapté pour assurer sa protection et ce malgré les risques avérés de suicide et les signalements répétés de l'entourage (amis, associations, administrateur *ad hoc*). En conséquence, **nous dénonçons l'inaction de l'ASE de Paris qui, selon nous, relève d'une situation manifeste de non assistance à personne en danger.**

Interrogée par l'entourage de Nour cinq jours après sa sortie de l'hôpital, l'ASE affirmait n'avoir aucune nouvelle de lui. Le signalement de la disparition à la Brigade des mineurs ne sera fait que douze jours après sa sortie de l'hôpital. Au moment du signalement de sa disparition par l'ASE, il était déjà mort depuis cinq jours.

Sans la mobilisation d'associations et d'individus qui ont croisé le chemin de ce garçon, la mort de Nour serait probablement passée sous silence.

Le système actuel de la prise en charge de ces jeunes est totalement inadapté. **Il est inadmissible qu'un mineur, qui relève de la protection de l'enfance, reste seul dans un hôtel sans l'accompagnement régulier de professionnels**, alors qu'on connaît, de surcroît, sa vulnérabilité puisqu'il sort d'un séjour en hôpital psychiatrique. L'ASE a failli à son obligation de protection.

Comme de nombreux autres exilés, Nour avait risqué sa vie pour venir chercher la protection de la France. Ce n'est pas l'exil qui l'a tué, mais la défaillance du système de prise en charge des mineurs non accompagnés à Paris.

Le 15 mars 2018

APPEL AU RASSEMBLEMENT
Le mercredi 21 mars, à 18 heures
Place de l'Hôtel de Ville

**À LA MÉMOIRE DE NOUR ET POUR DÉNONCER LES DÉFAILLANCES DE LA
PRISE EN CHARGE DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS À PARIS**

Organisations signataires :

- Adjie (Accompagnement et défense des jeunes isolés étrangers)
- Admie (Association pour la Défense des Mineurs Isolés Étrangers)
- Asmie (Association de Solidarité avec les Mineurs Isolés Étrangers)
- Collectif de vigilance du 12ème pour les droits des étrangers
- Fasti (Fédération des Associations de Solidarité avec Tous les Immigrés·e·s)
- Fédération de Paris de la Ligue des Droits de l'Homme
- Gisti (Groupement d'information et de soutien des immigrés·e·s)
- Hors la Rue
- La Voix de l'enfant
- Melting passes
- Mrap (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples)
- Parcours d'Exil
- Resf (Réseau Éducation Sans Frontières)
- SUD Conseil départemental de Seine-Saint-Denis
- Utopia 56

Contacts :

Dalila Abbar 06 62 83 93 79

Dr Pierre Duterte 06 76 18 41 06